

Des changements importants à Sainte-Anne-des-Lacs

L'arrivée d'une nouvelle directrice générale

Jacinthe Laliberté jacinte.laliberte@journaldescitoyens.ca

Le 30 janvier dernier, madame Anne-Claire Robert, aux côtés de la mairesse Catherine Hamé, assistait à sa première séance du Conseil, et non la moindre, celle de l'adoption du budget. Les commentaires des citoyens, en cette soirée difficile, lui ont assurément permis de réaliser que les défis seraient de taille.

Détentriche d'un baccalauréat en administration des affaires - finances, pendant près de 10 ans, madame Anne-Claire Robert a travaillé dans le secteur bancaire ainsi que dans les services comptables municipaux ce qui lui a permis, selon elle, d'acquérir une expérience suffisante pour effectuer une saine gestion financière de la Municipalité.

Par ailleurs, elle occupait, depuis un an, le poste de directrice générale, de greffière-trésorière et responsable en développement économique à la Municipalité de Ripon, située au cœur de la vallée de la Petite-Nation.

Étant résidente des Laurentides et connaissant bien la Municipalité de

Sainte-Anne-des-Lacs, travailler avec une communauté engagée dans un cadre enchanteur avec ses espaces naturels d'une grande qualité était très attirant. Déjà à l'œuvre depuis deux semaines, elle est heureuse de pouvoir s'investir professionnellement dans un environnement de choix.

Des mandats

Le premier mandat confié par la mairesse est de procéder à un organigramme des différents services. Pour elle, un remaniement permettra une gestion efficiente des ressources. Cela garantira ainsi aux citoyens que chaque dollar dépensé en taxes sera utilisé de façon efficace.

Pour elle, il est important de s'assurer que chaque employé a la bonne charge de travail pour remplir son rôle et déployer au mieux ses compétences.

Ses priorités et ses défis

Vu la situation qui prévaut présentement à Sainte-Anne-des-Lacs, elle sait, pertinemment, qu'elle entreprend de nouvelles fonctions à un moment très délicat. Se faisant rassurante, elle certifie que la situation sera prise en charge autant par l'administration que par les élus, tout un chacun étant conscient qu'il leur faut s'engager dans une action concrète.

« Nous allons actuellement au fond des choses dans tous les secteurs d'activité, que cela soit l'entretien des routes, l'environnement, la taxation, le greffe ou l'urbanisme, et ce dans le respect des exigences légales. Même notre Service des incendies est actif dans le déploie-



La mairesse Catherine Hamé est heureuse de présenter à la population, Anne-Claire Robert, la nouvelle directrice générale qui s'est jointe à l'administration de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ment d'une vision d'avenir pérenne pour nos citoyens. »

Elle mettra à profit son expérience ce qui lui donne, dès lors, un espoir dans l'avenir de la Municipalité.

Sa priorité sera de respecter la capacité de payer des citoyens en rendant plus efficaces le budget municipal et la prestation de services. Elle souhaite également mettre en place des procédures de contrôle interne plus efficaces afin

de rétablir la confiance des citoyens envers l'administration. En définitive, offrir un service citoyen de qualité et assurer une saine gestion des fonds publics.

Ainsi, elle conclut avec conviction: « L'envergure de la municipalité ainsi que les services aux citoyens sont, pour moi, de beaux défis à relever pour les prochaines années et j'ai hâte de travailler sur des projets rassembleurs! ».



Jacinthe Laliberté jacinte.laliberte@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 février 2023

Un hommage a été rendu à monsieur Mike Loken, décédé à l'âge de 98 ans, le 18 janvier dernier. Ce citoyen d'origine norvégienne a émigré à Sainte-Anne-des-Lacs où il est demeuré jusqu'à son décès. Adeptes de ski de fond, il a tracé la piste qui porte son nom. Celle-ci fait partie des nombreux sentiers de ski de fond de la municipalité. Un protecteur chevronné de notre nature.

Pas d'augmentation du salaire des élus

Comme apport collectif à l'augmentation de taxes qui touche la population, les membres du Conseil ont renoncé à leur augmentation de rémunération pour l'année 2023.

Modalités de paiement des taxes foncières

Pour alléger, et ce, même si le montant total reste inchangé, les paiements seront étalés sur six versements contrairement aux trois versements habituels des années passées.

Mandat de directeur-adjoint

L'intérim de Sylvain Michaudville à la direction générale a pris fin avec la nomination de madame Anne-Claire Robert à ce poste. Un poste de directeur général adjoint a été créé pour monsieur Michaudville. Quant à madame Robert, elle assumera les fonctions de directrice générale et de greffière-trésorière, ce qui lui permet-

tra de conclure, avec M. Sylvain Michaudville, différents dossiers d'importance.

Abolition de postes de direction

La mairesse est revenue sur la séance extraordinaire au cours de laquelle il y eut abolition de trois postes de direction. Les tâches attribuées à ces directeurs de service seront reprises par la directrice générale, Anne-Claire Robert et le nouveau directeur général adjoint, Sylvain Michaudville.

Ces postes abolis sont ceux du directeur du service des Travaux publics, de la directrice des Loisirs et de la coordonnatrice des Ressources humaines. Par ailleurs, à ce nombre de postes supprimés, s'ajoute la démission de la directrice du service de l'Urbanisme.

Un citoyen, monsieur Courteau, voulait connaître le montant des primes de séparation données à la suite de ces abolitions de poste. Le *Journal* a enchéri en demandant les gains financiers obtenus avec ces coupures de postes. Les informations suivront bientôt. Le moment de la diffusion de l'abolition de ces postes, choisi par le Conseil, à savoir après l'adoption du budget, semblait titiller certains citoyens. Selon eux, la décision était déjà prise. La réponse de la mairesse: « Il y a des considérations

légalles et humaines à prendre sur le processus lors de telles annonces au personnel concerné ».

Monsieur Lauzon a désiré connaître la version des conseillers Lupan et Harvey à propos de cette information. La réponse de Sylvain Harvey fut simple: « On avait l'information par rapport à certains postes qui étaient abolis ».

Refinancement emprunt initial

La Municipalité a accepté l'offre de la Financière Banque Nationale Inc, pour son emprunt par billets, en date du 21 février 2023, au montant de 194 000 \$. Cette institution bancaire offrait un taux de 4,7% sur cinq ans. La Banque Royale du Canada, quant à elle, proposait 4,8% et la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord, un taux de 5%.

Urbanisme

Plusieurs règlements compris dans la refonte de l'urbanisme ont été adoptés. Cependant, des explications plus détaillées ont été données pour les deux règlements suivants.

Aménagement forestier – Pour l'instant, le Conseil, tout en étant d'accord avec le principe de la sauvegarde de la forêt, n'a pas encore décidé du type de coupe forestière appropriée à la forêt de Sainte-Anne-des-Lacs. La proposition fut à l'effet de maintenir le règlement tel que proposé en cette soirée, le temps d'arrêter leur choix. La coupe d'arbre pour l'aménagement forestier sera éventuellement permise mais avec des critères bien établis.

Concentration du développement sur les rues publiques existantes

Une modification a été apportée au règlement de janvier dernier qui stipulait qu'un permis pour la construction d'une maison serait émis exclusivement sur un chemin municipal.

À la suite de la consultation publique de la semaine dernière, une modification a été apportée stipulant que la construction de maison sur des chemins ouverts en date de janvier 2023, sera possible. Si un lot en bord de chemin n'est pas déboisé, il n'est pas ouvert. « Chemin ouvert et un chemin privé, quelle en est la différence? », de demander le citoyen monsieur Miller. En réponse: une demande pour un chemin ouvert non municipalisé sera acceptée parce qu'il est tout simplement ouvert.

Barrages et normes gouvernementales

Les barrages ont occupé plusieurs moments de la soirée. Selon la mairesse, pour chacun des barrages dont la Municipalité est propriétaire, le but est de donner cette charge financière aux riverains: « C'est l'objectif, mais nous ne sommes pas rendus là encore ». Une certitude: les études exigées par les règles gouvernementales seront financées par des emprunts.

Sur les sept barrages dont la Municipalité est propriétaire, six ont été bâtis dans les années 60. Ils ne répondent plus, depuis fort longtemps, aux normes gouvernementales. La Municipalité doit se confor-

mer, mais avec le moins d'impact possible.

Suivi des questions de la dernière séance du Conseil

Les puisards – En réponse à la demande d'un citoyen de recevoir un compte rendu sur la mise aux normes des puisards, Catherine Hamé, la mairesse a donné les statistiques suivantes: mises aux normes complétées 74%; dossiers commencés 13% et endroits visités pour que les mises aux normes débutent le plus rapidement possible, 3%. Le *Journal* a mentionné qu'il serait intéressant d'associer des chiffres à ces pourcentages et de les communiquer à la prochaine séance du Conseil. Cette demande fut acceptée.

Dossier sel de déglacage – Il est mentionné que l'épandage a requis 420 tonnes de sel en 2021-2022 et, pour l'hiver 2022-2023 jusqu'au 31 décembre, le tonnage de sel est de 271 tonnes. Le conseiller Harvey désirerait les mêmes statistiques, mais pour l'épandage du sable.

Périodes de questions

Un fonds de réserve pour l'environnement: madame Chenevert est une fois de plus revenue suggérer un possible fonds de prévoyance pour l'environnement qui servirait à contrer les dangers d'intrusion des plantes exotiques envahissantes dans les lacs de la Municipalité. La réponse fut irrévocable: « Nous n'avons pas l'argent pour un tel fonds dans ce budget ».